

COMMUNE DE TIGNES - SAVOIE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUILLET 2021

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt et un le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents ou en Visioconférence :

M. Olivier DUCH, Mme Capucine FAVRE, M. Hubert DIDIERLAURENT, M. Sébastien HUCK, adjoints,

M. Jean-Sébastien SIMON, Mme Laurence FONTAINE, Conseillers délégués,

M. Franck MALESCOUR, Mme Clarisse BOULICAUD, M. Thomas HERY, Mmes Frédérique JULIEN, Justine FRAISSARD M. Stéphane DURAND, Mme Odile PRIORE, MM. Martial DEBUT, Douglas FAVRE, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Céline MARRO, adjointe, représentée par M. Olivier DUCH,

Mme Stéphanie GUALANDI, conseillère municipale, représentée par M. Jean-Sébastien SIMON

Mme Julie FAVEDE, conseillère municipale, représentée par M. Douglas FAVRE

M. Martial DEBUT, conseiller municipal, représenté par Mme Odile Priore, à partir de la délibération D2021-06-07

Odile PRIORE est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 23 juillet 2021 - Date d'affichage de la convocation : 23 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 16/15 à partir de la délibération D2021-06-07

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 ^{ERE} PARTIE – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – VIE ECONOMIQUE

D2021-06-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2021 annexé à la délibération.

D2021-06-02 Concession de type Délégation de service public pour la gestion des parcs de stationnement payants de la Commune de Tignes - Délibération sur le principe du recours à la délégation de service public (article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales) - Désignation de la personne habilitée à accomplir tous les actes rendus nécessaires par le déroulement de la procédure et à signer la convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, (15 voix pour) :

1 abstention : Justine FRAISSARD

3 votes contre : Franck MALESCOUR, Odile PRIORE, Martial DEBUT

ARTICLE 1 : *Se prononce favorablement sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, au sens des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, pour la gestion des parcs de stationnement payants de la Commune de Tignes.*

ARTICLE 2 : *Autorise Monsieur le Maire à accomplir tous les actes rendus nécessaires par le déroulement de la procédure et notamment à négocier librement les offres présentées, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.*

D2021-06-03 SAGEST TD - Approbation de la grille tarifaire des parcs de stationnement - Complément de la délibération du 29 avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

1 vote contre : Franck MALESCOUR

ARTICLE 1 : *Approuve les grilles tarifaires des parcs de stationnement annexées à la délibération.*

ARTICLE 2 : *Dit que ces tarifs sont applicables à compter du caractère exécutoire de la délibération.*

D2021-06-04 Signature de la convention relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste – Agence communale » avec la Poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : *Approuve la convention relative à l'organisation d'un point de contact « l'agence postale communale » annexée à la délibération.*

ARTICLE 2 : *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.*

ARTICLE 3 : *Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la Commune.*

D2021-06-05 Modification du tableau des effectifs création et suppression de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Modifie le tableau des effectifs comme ci-dessus :

- Création d'un emploi de Chargé (e) de mission « recherche de subventions et de partenariats financiers », poste permanent à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 sur les grades des cadres d'emploi de rédacteur ou d'attaché.
- Création d'un emploi de Chargé (e) de communication institutionnelle, poste permanent à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 sur le grade de rédacteur territorial.
- Création d'un emploi de Directeur (trice) des Finances, poste permanent à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021, sur les grades du cadre d'emploi des attachés.
- Suppression d'un poste de Responsable des Finances, sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2021.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

ARTICLE 3 : Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

2^{ÈME} PARTIE – TRAVAUX – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET STRATEGIE FONCIERE

D2021-06-06 Signature d'une convention de mise à disposition d'une plateforme pour ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) aux Brévières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition d'une plateforme pour une Installation de Stockage de Déchets Inertes aux Brévières à conclure avec la société Gravier TP.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent au dossier.

D2021-06-07 Signature d'une convention de passage temporaire et d'aménagement sur une parcelle privée dans le cadre de l'exploitation du Bikepark entre la Commune de Tignes, la SAGEST Tignes Développement et M. Jean-Louis REYMOND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention autorisant le passage temporaire et l'aménagement de la piste dédiée aux Vélos à Assistance Electrique (VAE) sur la parcelle cadastrée section E sous le numéro 755 appartenant à M. Jean-Louis REYMOND.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

D2021-06-08 Signature de conventions de servitudes avec ENEDIS pour les travaux d'enfouissement d'une ligne HTA sur les parcelles communales A 1743 et A 1953 aux Brévières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de servitudes avec ENEDIS pour les travaux d'enfouissement d'une ligne électrique Haute Tension située sur une parcelle communale section A sous le numéro 1743 au lieu-dit La Balme aux Brévières, annexée à la délibération.

ARTICLE 2 : Approuve les termes de la convention de servitudes avec ENEDIS pour les travaux d'enfouissement d'une ligne électrique Haute Tension située sur une parcelle communale section A sous le numéro 1953 au lieu-dit Le Clos aux Brévières, annexée à la délibération.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions de servitudes et tout document afférent à ces dossiers.

D2021-06-09 Désaffectation puis déclassement d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AI sous le numéro 234, en vue d'un échange de terrains sans soulte entre la commune de Tignes et les conjoints FAVRE Serge, aux fins de régularisation du chalet « Les Bartavelles », sis lieu-dit Les Cotes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate la désaffectation de l'usage public de cette emprise de 1,35 m², issue de la division de la parcelle communale cadastrée section AI sous le numéro 234, sis lieu-dit « Les Cotes ».

ARTICLE 2 : Prononce le déclassement du domaine public communal de cette emprise de 1.35 m², issue de la division de la parcelle communale cadastrée section AI sous le numéro 234, sis lieu-dit « Les Cotes », en vue de son reclassement dans le domaine privé de la commune.

ARTICLE 3 : Approuve l'échange de terrain sans soulte des emprises suivantes :

- 1,35 m² nécessaire à la régularisation d'implantation du chalet « Gypaète », issu de la parcelle communale cadastrée section AI sous le numéro 234,
- 13 m² en bordure de voirie comprenant un local transformateur de la Régie Electrique de Tignes, issue de la parcelle cadastrée section AI sous le numéro 272 appartenant aux consorts FAVRE Serge.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération et l'acte notarié à intervenir.

ARTICLE 5 : Dit que les frais d'arpentage, de bornage et d'actes inhérents à ces procédures seront à répartir par moitié entre les parties.

D2021-06-10 Incorporation des biens sans maître de Madame Louise COLLOMB dans le domaine privé communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : D'incorporer les biens sans maître suivants dans le domaine communal :

Propriétaire au cadastre	Parcelles	Lieu-dit	Superficie (m ²)
Mme Louise COLLOMB	A 119	LES PITOTS	19985
	A 133	LES PITOTS	1255
	A 134	LES PITOTS	874
	A 650	LES BREVIERES	12
	A 924	LA FONTANETTE	3

ARTICLE 2 : Précise que Monsieur le Maire ou son représentant constatera cette incorporation par arrêté.

D2021-06-11 Signature d'un nouvel avenant à la convention d'aménagement signée avec la SCI ALPINE EXCELLENCE, dans le cadre des modifications intérieures et extérieures de l'hôtel APEX 2100, sis route du Lavachet, lieu-dit « Le Rosset »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 à la convention d'aménagement avec la SCI ALPINE EXCELLENCE, représentée par M. Clive PEGGRAM, afin de garantir la destination du projet touristique ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cet avenant sera rédigé conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

3^{ÈME} PARTIE – LOGEMENT – AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

D2021-06-12 Signature de la convention relative à la transmission et la gestion des données à caractère personnel des demandeurs de logement en vue de la préparation des commissions d'attribution de logements avec l'Office Public d'aménagement et de construction de la Savoie (OPAC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention annexée à la délibération avec l'OPAC de la Savoie.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

4^{ÈME} PARTIE – JEUNESSE – SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

D2021-06-13 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants du Val Claret Grande Motte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Attribue une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants Val Claret Grande Motte de 1.000€.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2021 de la commune de Tignes.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au versement de ces subventions.

D2021-06-14 Signature d'un contrat de captation audiovisuelle et de communicabilité et d'une convention de cession de droits avec le Dr. Jörg HOBMEIER dans le cadre d'un dépôt d'archives et du don de son témoignage oral

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Accepte le prêt du fonds ayant appartenu à M. Ludwig HOBMEIER pour numérisation ainsi que le don du témoignage de Dr. Jörg HOBMEIER, leur traitement et leur conservation aux Archives Municipales.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention de cession de droits et le contrat de captation audiovisuelle et de communicabilité, annexés à la délibération.

D2021-06-15 Autorisation et cession de droits pour la série télévisée « Celebrity Hunted »
produite par la société ENDELMOLSHINE PRODUCTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (18 voix pour) :
1 abstention : Mme Clarisse BOULICAUD

ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'autorisation et de la cession de droits de lieu annexée à la délibération.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette autorisation.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h54.